

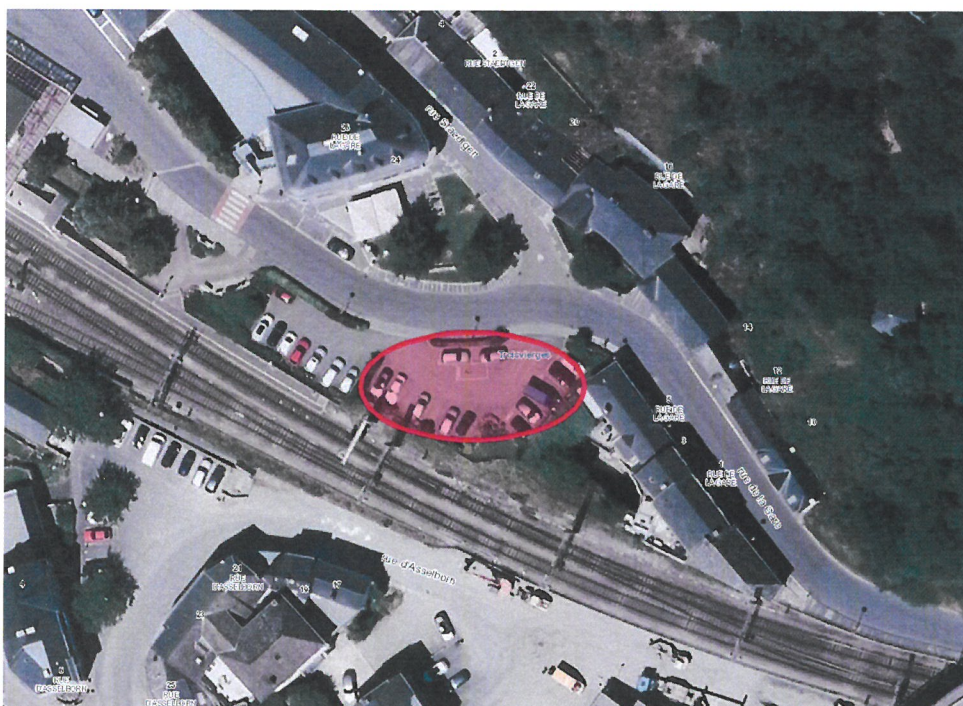
**L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)**

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 14 juin 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement à Troisvierges et d'un dépôt de matériel, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation et plus précisément la suppression de plusieurs places de stationnement au parking « rue de la gare » à Troisvierges, et ceci à partir du mardi, 25 juin 2019 jusqu'à la fin des travaux.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:

pour le secrétaire,

